

[English](#)
[Française](#)

WAGES OR ON DEMAND PAY VIA THE DAYFORCE WALLET PRE-PAID CARD

If you want to receive your net wages or on demand pay via the Dayforce Wallet pre-paid card, please review the terms and conditions of the Dayforce Wallet pre-paid card which are available at:

www.dayforcewallet.com/dayforcewallet/media/wallet/documents/cha.pdf

On written notice to your employer, you may elect to stop using the payment method you selected, and instead elect to have your wages paid by the other payment option(s) provided by your employer. Your employer will be afforded a reasonable opportunity to act on such notification and begin payment by the new payment method. Please review the options below and then make your voluntary election.

If your employer has a separate employee wage consent form, the language in that consent form will apply to the extent it conflicts with this consent form.

By signing, you acknowledge that you have received and reviewed the Terms and Conditions of the Dayforce Wallet pre-paid card. You understand that there is no monthly service charge for the Dayforce Wallet pre-paid card. However, you also understand that there may be fees for certain transactions as explained in the Dayforce Wallet pre-paid card's Terms and Conditions.

ON DEMAND PAY & WAGE PAYMENTS EMPLOYEE PAYROLL PRE-PAID CARD CONSENT

By signing, I authorize my employer to pay my on demand pay, along with my net wages if I have so indicated in Dayforce, to me via the Dayforce Wallet pre-paid card. I understand that the decision to use the Dayforce Wallet pre-paid card is solely in my discretion and will not affect the terms of my employment.

Employee Electronic Signature

SALAIRE VERSÉ OU PAIE SUR DEMANDE AU MOYEN DE LA CARTE PRÉPAYÉE DAYFORCE WALLET

Si vous souhaitez recevoir votre salaire net ou une paie sur demande à l'aide de la carte prépayée Dayforce Wallet, veuillez consulter les conditions générales de celle-ci dans le document suivant :

www.dayforcewallet.com/dayforcewallet/media/wallet/documents/cha.pdf

Sur avis écrit à votre employeur, vous pouvez choisir de ne plus utiliser le mode de paiement que vous avez sélectionné, et de faire plutôt verser votre salaire à l'aide d'un autre mode de paiement parmi ceux proposés par votre employeur. Une possibilité raisonnable sera accordée à votre employeur afin qu'il donne suite à cet avis et commence à verser la rémunération à l'aide du nouveau mode de paiement. Veuillez passer en revue les options ci-dessous avant de faire un choix délibéré.

Si votre employeur utilise un formulaire de consentement distinct pour le salaire des employés, les dispositions de ce formulaire s'appliqueraient en cas de conflit avec celui-ci.

En signant le présent document, vous reconnaissez que vous avez reçu et lu les conditions générales de la carte prépayée Dayforce Wallet. Vous comprenez que la carte prépayée Dayforce Wallet n'entraîne pas de frais de service mensuels. Toutefois, vous comprenez également que certaines transactions peuvent entraîner des frais, comme l'expliquent les conditions générales de la carte prépayée Dayforce Wallet.

SALAIRE VERSÉ ET PAIE SUR DEMANDE – CONSENTEMENT DE L'EMPLOYÉ AU VERSEMENT DE SA PAIE AU MOYEN D'UNE CARTE PRÉPAYÉE

En signant, j'autorise mon employeur à me verser ma paie sur demande, ainsi que mon salaire net si je l'ai indiqué dans Dayforce, au moyen de la carte prépayée Dayforce Wallet. Je comprends que la décision d'utiliser la carte prépayée Dayforce Wallet est à ma seule discrétion et n'affectera pas les conditions de mon emploi.

Signature électronique de l'employé